



COMPTE RENDU DE LA
REUNION DE CONSEIL
DU 6 Décembre 2021

Membres présents : Madame FANNY BODIVIT, Messieurs Fabrice BOSSUYT, Philippe BOUCARD, Frédéric DOUCET, Mickaël HARASSE, Nicolas MARTIN, Luc MOLANDRINO, Roland MONSALLIER, Bruno TAMBOURELLI et Patrice VERGER.

Procurations :

Madame Françoise FONTAINE a donné pouvoir à Mr Philippe BOUCARD

Monsieur Xavier METAYER a donné pouvoir à Mr Fabrice BOSSUYT

Madame Charlotte HIS a donné pouvoir à Mr Fabrice BOSSUYT

Le secrétaire de séance est Mr Bruno TAMBOURELLI

Ouverture de la séance à 19H30

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour les délibérations suivantes :

- Demande de fonds de concours pour la fourniture de deux bouches incendies
- Demande de fonds de concours pour l'enfouissement du câble électrique pour la crèche
- Nomination des agents recenseurs et rémunération.

I/ Décision modification salaires

Nous avons prévu au budget pour les salaires la somme de 42 000 € pour les contrats et les remplacement (article 6413), à la caisse de retraite correspondante IRCANTEC 50200 € (article 6453). Dans les autres comptes nous avons mis un peu plus pour palier si besoin mais nous n'avons pas prévu d'avoir un remplacement toute l'année et le fait que nous restions sur deux ATSEM au lieu d'une, ce qui a provoqué les dépassements sur les deux articles ci-dessus.

Pour info :

L'ATSEM dont le salaire n'était pas prévu dans le budget s'élève à 5485.40 €

Le remplacement du mois de mai à mi-novembre s'élève à 3972.60 €

Le montant de la caisse de retraite correspondante soit les cotisations IRCANTEC pour un montant à partir du mois de mai de 3414.81 €

Soit une dépense totale non prévues de 12872.81 €

Vu que nous avons prévu un peu plus au budget, il nous manque en fin d'année la somme de 3002.48 € que nous demandons d'arrondir à la somme de 4000 € à remettre sur l'article 6413 qui permettra de payer les salaires de décembre.

Cet ajout de crédit se fera par le biais de la décision modificative suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT

Article 678 : - 4000.00 €

Article 6413 : + 4000.00 €

Vote : Pour : 13

Contre : 0

Abst : 0

II/ RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MEDECINE PREVENTIVE AVEC LE CENTRE DE GESTION DE L'EURE

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la convention de renouvellement d'adhésion au service de médecine préventive du CDG27 et de l'autoriser à procéder à toutes les formalités afférentes.

Cette convention comprend le fait de négocier les tarifs de cette convention, d'adhérer à ce service qui comprend des actions de l'équipe pluridisciplinaire du service de médecine préventive :

- Actions sur le milieu du travail
- Surveillance médicale des agents
- Conditions d'exercice du médecin de prévention et des infirmiers au travail
- Les moyens mis à disposition par la collectivité
- L'organisation des visites médicales
- Comité médical pour toutes les décisions en cas d'arrêt maladie ou de longue maladie d'un agent.

La durée de reconduction de cette convention est pour une période de 5 ans soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026.

Vote : Pour : 13

Contre : 0

Abst : 0

III/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DES FONDS DE CONCOURS 2022

Monsieur le Maire demande l'autorisation de faire les demandes suivantes auprès des fonds de concours pour 2022 avant le vote du prochain budget.

- Création d'un compteur d'eau indépendant pour la crèche
Le montant du devis s'élève à 1724.12 € HT

Participation EPN et Commune à hauteur de 50% soit pour 862.06€ auquel se rajoute le montant de la TVA pour la commune soit 344.82 qui sera récupéré en 2023.

Vote : Pour : 13 Contre : 0 Abst : 0

- Achat poste informatique et tablette

Achat poste informatique pour remplacer le poste obsolète de la directrice de l'école et achat d'une tablette pour le maire en remplacement du poste informatique qui se trouve dans son bureau et qui sera plus facile à utiliser lors des déplacements et pour la faciliter du travail.

Le montant du poste informatique s'élève à 840.82 € HT

Le montant de la tablette s'élève à 620.00 HT

Participation de l'EPN et de la commune à hauteur de 50% soit 730.41 HT auquel se rajoute le montant de la TVA pour la commune pour un montant de 292.16 € que nous récupéreront en 2023.

Vote : Pour : 13 Contre : 0 Abst : 0

IV/ Engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget

Monsieur le Maire demande comme chaque année, l'autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget selon les prescriptions suivantes :

Vu l'article L 16212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses en section investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation doit préciser le montant de l'affectation des crédits.

Montant budgétisé-dépenses d'investissement 2021 = 225 868.18 x 25% = 56 467.04 €

(Opération réelles sauf report et hors chapitre 16 « remboursement de la dette »)

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits.

Il est précisé que les crédits seront repris au budget primitif 2022.

Vote : Pour : 13 Contre : 0 Abst : 0

V/ DELIBERATION PASSEES DEVANT LE COMITE TECHNIQUE DU CENTRE DE GESTION DE L'EURE

Nous avons passé 4 projets de délibération devant le comité technique du centre de gestion de l'Eure suite aux demandes du gouvernement. Ces délibérations doivent être mise en place au 1^{er} janvier 2022 et nous avons renouvelé en même temps les critères d'attribution du régime indemnitaire pour avoir ces 4 délibérations obligatoires à la même date.

Vu que nous sommes adhérents au CDG27, c'est le comité technique doit donner son avis sur les règles du temps de travail des agents, le régime indemnitaire, les lignes directrices de gestion en matière d'avancement et les règles du télétravail.

Le comité technique s'est réuni le 23 novembre 2021 et a donné un avis favorable à l'ensemble de nos demandes et nous vous demandons aujourd'hui de les entériner par le vote du conseil municipal.

Les lignes directrices de gestion :

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique impose la rédaction de lignes directrices de gestion en matière de gestion des ressources humaines.

Les lignes directrices de gestion, telles que précisées par le décret 2019-1265 du 29 novembre 2019 :

- ⇒ Relèvent de la compétence de l'autorité territoriale.
- ⇒ Ont été soumises à l'avis du comité technique (CT) / comité social territorial (CST) du 23 Novembre 2021
- ⇒ Sont établies pour une durée de 6 ans, avec possibilité de révision pendant cette période.
- ⇒ Peuvent comporter des orientations propres à certains services, catégories ou cadres d'emplois.
- ⇒ Sont rendues accessibles aux agents par voie numérique ou, le cas échéant, par tout autre moyen.
- ⇒ Sont définies par :
 - Un premier volet portant sur l'emploi via le développement d'une stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines (entrée en vigueur le 2/12/2019).
 - Un second volet portant sur la carrière via la promotion et la valorisation des parcours (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021, en vue de l'élaboration des décisions individuelles d'avancement de grade et de promotion interne 2021)
- ⇒ Un bilan de la mise en œuvre des lignes directrices de gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels est établi annuellement, sur la base des décisions

individuelles et en tenant compte des données issues du Rapport Social Unique (RSU). Ledit bilan est présenté au CT/CST.

Vote : Pour : 13 Contre : 0 Abst : 0

Le temps de travail instauration de l'annualisation et des 1607h :

le projet de délibération sur le temps de travail, concerne l'ensemble des services sachant que les modifications par rapport à l'organisation actuelle portent sur le temps de travail des deux ATSEM, des agents scolaires et périscolaires et de la cantinière.

- Pour les deux ATSEM, la modification porte essentiellement sur le travail durant les périodes de vacances afin qu'il y ait bien les 1607h.
- Pour la cantinière le changement porte sur son temps de travail par semaine et le travail durant les vacances scolaires sachant qu'elle bénéficiera d'heures supplémentaires suivant les heures effectuées au-delà de 1607h.
- Pour les agents scolaires et périscolaires, la modification porte sur l'augmentation du temps de travail par semaine et sur le travail durant les périodes de vacances afin qu'il y ait les 1607h.
- Pour un des agents techniques, le seul changement est la demi-heure de circulation faite sur 4 jours soit 2h par semaine qui seront récupérés en repos compensateur.
- Pour les deux agents du services administratifs le seul changement est qu'elles ont la possibilité sur demande de faire du télétravail durant les périodes de travail et durant les vacances scolaires selon planning et demande signée par le responsable du personnel et le maire.

Vote : Pour : 13 Contre : 0 Abst : 0

Instauration des IHTS sachant que la délibération existe mais elle est ancienne :

Voir document joint

Vote : Pour : 13 Contre : 0 Abst : 0

Instauration du télétravail :

Voir document joint

Vote : Pour : 13 Contre : 0 Abst : 0

VI/ Demande d'autorisation de signature convention foot

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la convention avec le club de foot de Saint Rémy sur Avre dans le but d'utiliser notre stade pour une période de trois mois en contrepartie de la somme de 200€ pour les frais d'électricité et d'eau.

Vote : Pour : 13 Contre : 0 Abst : 0

VII/ Décision sur le choix d'adhésion au service de garde de l'EPN

Monsieur TAMBOURELLI informe le conseil municipal que comme évoqué dans des conseils municipaux précédents, les Services de l'EPN nous proposent un service de gardes Particuliers.

Pour rappel, ces agents officient en tenue d'uniforme, en véhicule banalisé signé EPN, ils sont normalement porteur d'un armement intermédiaire (lacrymogène, menottes).

Leurs missions est la protection des biens public, et privés de la commune ainsi que toute la voirie communale.

Ces derniers sont assermentés et habilités à relever certaines infractions comme les infractions liées à la pêche, la chasse, l'Urbanisme, les infractions à la voirie routière, les dépôts sauvages, l'installation illicite des gens du voyage etc...

Ils effectuent également des patrouilles de dissuasion dans le village afin de prévenir tous troubles (naissances diverses, cambriolages etc...

Ils sont habilités comme tout citoyen à procéder à des interpellations en cas de constatation d'un délit ou d'un crime flagrant puni d'une peine d'emprisonnement et ce, conformément à l'article 73 du Code de Procédure Pénale.

L'EPN nous propose une période test sans frais afin d'évaluer nos besoins du 1^{er} janvier 2022 au 31 août 2022. Si nous décidons de prolonger cette expérience, cela coûtera à la commune la somme de 2000€ rétroactivement depuis le 1^{er} janvier 2022 et pour toute l'année 2022.

Nous nous réunirons en Conseil Municipal au mois de juin afin de décider de la pérennisation ou non de ce service.

Vote : Pour : 13 Contre : 0 Abst : 0

VIII/ Encaissement chèque de caution pour location non réglée

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'encaisser le montant de 350€ de la location du 2 et 3 octobre 2021 correspondant au titre n°522 par le biais du chèque de caution car le paiement n'a pas été reçu par virement.

Vote : Pour : 13 Contre : 0 Abst : 0

IX/ Convention avec la commune de Saint Germain sur Avre

Monsieur le Maire demande l'autorisation de prendre une délibération afin de signer la convention avec la commune de Saint Germain sur Avre pour l'installation des illuminations de Noël.

Vote : Pour : 13 Contre : 0 Abst : 0

X/ Convention avec la Fédération Régionale des chasseurs de Normandie

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la convention avec la Fédération Régionale des chasseurs de Normandie qui vont remettre en état la mare aux Prêtres à titre gratuit.

Vote : Pour : 13 Contre : 0 Abst : 0

XI/ Travaux enfouissement réseaux Route de Saint André

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la convention avec le SIEGE concernant les travaux d'effacement des réseaux route de Saint André :

INVESTISSEMENT :

Programmes	Montant estimés TTC	Participation commune	Montant total
REP (réseau distrib publique)	168 000 €	7 %	9 800.00 €
EEP (réseau Eclairage Public)	60 000 €	20%	10 000 €
Total	228 000 €		19 800 €

FONCTIONNEMENT :

Programmes	Montants estimés TTC	Participation commune	Montant total
TEP(réseau télécom)	33 000 €	30% + TVA	13 750 €
	33 000 €		13 750 €

Il est donc nécessaire de prévoir les crédits au budget 2022 pour la réalisation de ces travaux.

Vote : Pour : 13 Contre : 0 Abst : 0

XII/ Demande de subvention auprès des fonds de concours pour l'enfouissement du câble électrique d'alimentation de la crèche

Monsieur le Maire demande l'autorisation de faire une demande de subvention auprès des Fonds de Concours pour un taux de 50% du restant HT.

Soit pour le montant des travaux d'enfouissement du câble :

Bâtiment infirmière à la crèche : 736.00 € HT + 147.20 € TVA = 883.20 € TTC

Fonds de Concours : 736.00 € x 50% = 368.00 €

Mairie : 736.00 € x 50 % = 368.00 €

Après avoir touché les subventions, il reste à la charge de la mairie pour l'année 2022 : 368.00 € + 147.20 € de TVA qui sera récupérée en 2023.

Vote : Pour : 13 Contre : 0 Abst : 0

XIII/ Recensement 2022

Monsieur le Maire fait part de la nomination des deux agents recenseurs qui sont :

- Mme Cindy DELAYE
- Mme Andréa NAIL

Ces deux personnes s'occuperont du recensement qui se déroulera du 20 janvier au 19 février 2022.

La rémunération des deux agents se fera de la façon suivante :

- Pour Mme DELAYE par l'instauration d'une prime pour travaux supplémentaires
- Pour Mme NAIL sur la base d'un SMIC

XIV/ Fermeture de la Mairie

Monsieur le Maire fait part des jours de fermeture de la mairie pour les fêtes de fin d'année qui auront lieu les vendredis 24 et 31 décembre 2021.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Frédéric DOUCET demande s'il serait possible d'avoir un abris de bus à l'arrêt de la place du Château. Monsieur le Maire lui répond que nous allons réitérer la demande qui a déjà été faite par le passé sans succès car problème de sécurité à cet endroit.
- Monsieur Rolland MONSALLIER demande s'il serait possible de déplacer l'arrêt de bus qui se trouve devant l'usine Firmin Didot et de le positionner dans le milieu de la rue. Monsieur le Maire répond qu'il en fera la demande.

La séance est levée à 21h08.

Le Secrétaire : Mr Bruno TAMBOURELLI

